



**DEPARTEMENT DES LANDES (40)**

**VILLE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE**



24 avenue Nationale  
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Tel : 05 58 77 00 21  
[contact@tyrosseville.com](mailto:contact@tyrosseville.com)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024**

**N° 20241217\_02**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le onze décembre, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, **sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice.**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de convocation	Le 11 décembre 2024
Nombre de présents	19	Date d'affichage	Du 23/12/2024 au 24/02/2025
Nombre de pouvoirs	8	Secrétaire de séance <small>(conformément à l'article L 2121-17 du CGCT)</small>	M. Pierre LAFFITTE
Suffrages exprimés	27	Rapporteur	M. Guy LUQUE
Nomenclature	7.1	Certifiée exécutoire	Le 23 décembre 2024

**PRESENTS** : M. Régis GELEZ, M. Pierre LAFFITTE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, Mme Christine GAYON, M. Guy LUQUE, Mme Emmanuelle BRESSOUD, M. Jean-Marie LAFITTE, M. Alain LACAVE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, M. Thierry ZALDUA, Mme Christelle ELOZEGUY, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, Mme Marielle LABERTIT, M. Gilles DOR, Mme Hélène LASSALLE, M. Bruno LAGRAVE

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR** : Mme Patricia MORENO, pouvoir à Mme Sylvie BARTHELEMY ; Mme Céline WAGNIART, pouvoir à Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL ; M. Daniel GAUYAT, pouvoir à M. Bruno LAGRAVE ; M. Joffrey ROMAIN, pouvoir à M. Régis DUBUS ; Mme Béatrice DUCASSE, pouvoir à M. François MARTOUREY ; Mme Adeline COUMAILLEAU, pouvoir à Mme Emmanuelle BRESSOUD ; Mme Coralie LECOLIER, pouvoir à Mme Marielle LABERTIT ; M. Thomas CASAMAYOU, pouvoir à M. Gilles DOR

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. Stéphane JACQUOT et Mme Fusilha DESTENABE

*Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.*

**OBJET** : D.M. N° 05/2024 – DÉCISION MODIFICATIVE PORTANT SUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Le budget principal de la ville nécessite une décision modificative pour rajouter des crédits aux chapitres :

20 : Frais d'études – nécessité de diagnostics supplémentaires pour la friche Bellocq-Adidas

21 : Travaux supplémentaires au Stade de la Fougère suite à des avenants

012 : Augmentation de la rémunération suite à des mouvements de personnels non prévus



Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le budget principal 2024 de la Ville,

CONSIDÉRANT la décision modificative à intervenir,

CONSIDÉRANT la présentation de cette question à la Commission Administration générale – Finances qui s'est réunie le 3 décembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE cette décision modificative de crédits pour 2024 comme suit :

Section d'investissement

D/R	I/ F	Chapitre	Nature	Libellé	Dépenses	Recettes
D	I	20	2031	Frais d'études (op 20221)	5 000.00 €	
D	I	21	21318	Autres bâtiments publics (op 20221)	-5 000.00 €	
D	I	21	21318	Autres bâtiments publics (op 20192)	20 000.00 €	
D	I	21	21318	Autres bâtiments publics	-20 000.00 €	
<b>TOTAL</b>					<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

Section de fonctionnement

D/R	I/ F	Chapitre	Nature	Libellé	Dépenses	Recettes
D	F	012	64131	Rémunérations	30 000.00 €	
R	F	74	7478222	CAF		30 000.00 €
<b>TOTAL</b>					<b>30 000.00 €</b>	<b>30 000.00 €</b>

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Le Maire,  
Régis GELEZ.

Le secrétaire,  
Pierre LAFFITTE.